

DEMANDES DE BOURSES ET ALLOCATIONS D'ETUDES DU PAYS

ANNEE 2022-2023



LES DIFFERENTES AIDES PROPOSEES PAR LE PAYS et LE PUBLIC CONCERNE

→BOURSE ATTRIBUEE SUR CRITERES DE RESSOURCES :

- ▶ Elèves en classes de Terminale ou être déjà scolarisés en études supérieures
- ▶ Etudiants résidant en Polynésie poursuivant des études en Polynésie, en Métropole et à l'Étranger
- ▶ Elèves poursuivant également des études secondaires ou Professionnelles non dispensées en Polynésie Française.

→AIDE SOCIALE SPECIFIQUE AU SPORT OU A L'ART ATTRIBUEE SUR CRITERES DE RESSOURCES :

- ▶ Réservée uniquement aux élèves mineurs ou majeurs, élèves ou étudiants en METROPOLE ou en Outre-mer ou à l'étranger poursuivant des études non dispensées en Polynésie française (avis obligatoire de la Direction de la Jeunesse et des Sports ou du conservatoire artistique de la Polynésie française)

→BOURSE MAJOREE ATTRIBUEE AU MERITE SANS DISTINCTION SOCIALE

→PRÊT D'ETUDE BONIFIE SIMPLE OU DOUBLE (PEB)

BOURSE sur CRITERES DE RESSOURCES

- ATTRIBUEE SUR CRITERES DE REVENUS AVEC UN QUOTIENT FAMILIAL FIXE (simulation disponible sur le site de l'éducation: www.education.pf)

- MONTANT VARIABLE SELON LE CYCLE ET LE LIEU D'ETUDE VARIANT DE 40 000 F.CPF A 72 000 F.CFP

- LES PRISES EN CHARGE :
 - Remboursement des frais d'inscription
 - Remboursement des frais d'adhésion à la sécurité sociale et à une mutuelle
 - Prise en charge du billet d'avion aller/retour
 - Indemnité de 1^{er} équipement de 30 000 F pour des études en Polynésie française (résidents des îles), en métropole ou à l'étranger

LE PRÊT D'ETUDE BONIFIE (simple ou double)

- Accordé sur critère de revenus. Le prêt est contracté auprès de la Banque Socredo et il est plafonné selon le cycle d'étude
- Durant toute la scolarité de l'étudiant, les intérêts sont pris en charge par le Pays
- Le remboursement du prêt ou des prêts se fait 1 an à l'issue des études et peut être étalé sur 10 ans.

LE PRÊT D'ETUDE BONIFIE (simple ou double)

- Un forfait d'installation de 145 000 F est octroyé à tout nouveau bénéficiaire pour des études hors Polynésie française. Cette somme sera à rembourser en même temps que le capital emprunté
- Les frais de sécurité sociale sont remboursés
- Le PRÊT D'ETUDE BONIFIE DOUBLE : Réduction du montant à rembourser, de 50 000 F pour des études en Polynésie française et de 90 000 F pour des études hors Polynésie française

C'EST MAINTENANT

1-SAISIE EN LIGNE DE LA DEMANDE SUR LE SITE DE L'EDUCATION www.education.pf JUSQU'AU **JEUDI 31 MARS 2021,MINUIT.**

2-DEPOT et/ou ENVOI DU DOSSIER AVEC TOUTES LES PIECES JUSTIFICATIVES AU PLUS TARD LE **JEUDI 31 MARS 2021,MINUIT**

DU LUNDI AU VENDREDI POUR LE DEPOT ET CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI POUR L'ENVOI.

DATES à RETENIR :

- ▶ NOTIFICATION DEFINITIVE D'ATTRIBUTION (bourse ou PEB simple ou double) TRANSMISE PAR MAIL **DEBUT MAI 2022**
- ▶ COMMISSION DES BOURSES ET ALLOCATIONS D'ETUDES DU PAYS prévue au mois de **MAI 2022** (pour les cas particuliers, aides sociales spécifiques au sport ou à l'art)

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR FAIRE VOTRE DEMANDE.

FAITES LE MAINTENANT!!!

MERCI